



VIE DE L'ENTREPRISE



LES ACTEURS BANCAIRES S'ENGAGENT POUR AMÉLIORER LA LISIBILITE DES TARIFS DES PRODUITS UTILISÉS PAR LES TPE-PME

Fabrice PESIN, Président de l'Observatoire du financement des entreprises, a remis à Michel SAPIN un rapport sur la lisibilité et la comparabilité des tarifs des instruments de financement utilisés par les TPE-PME. Ce rapport dresse un constat sur la base duquel le Gouvernement s'est mobilisé pour obtenir des engagements concrets d'ici début 2017 de la part des acteurs concernés :

- Les terminologies utilisées par les établissements bancaires et les affacteurs pour les différentes composantes tarifaires seront harmonisées et simplifiées ;
- Un glossaire pédagogique est mis au point pour permettre une meilleure compréhension des dirigeants de TPE des différents produits de financement ;
- Un rendez-vous annuel sera instauré entre la banque et le dirigeant de TPE-PME pour faire le point sur ses besoins et financements de court terme, sur la base de l'information récapitulant les frais qui lui sont annuellement facturés.



Source : <http://www.economie.gouv.fr> ;

Le Portail de l'Economie et des Finances - 04/07/2016

Contact : Rui Manuel VARANDA – manuel.varanda@crma-idf.fr



PUBLICATION DU MODÈLE DE DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT DES PETITES ENTREPRISES

A compter du 7 août 2016, les petites entreprises qui ne dépassent pas au moins 2 des 3 critères suivants :

- Total de bilan de 4 millions d'euros ;
- Chiffre d'affaires net de moins de 8 millions d'euros ;
- Moins de 50 salariés.

auront la possibilité de demander que leur compte de résultat ne soit pas rendu public. Un arrêté vient de fournir le modèle spécifique pour ces petites entreprises qui souhaitent bénéficier de cette option de confidentialité.



Source : arrêté du 30 mai 2016, Journal officiel du 10 juin 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr>

Contact : Rui Manuel VARANDA – manuel.varanda@crma-idf.fr

TENDANCES ÉCONOMIQUES



DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EN FRANCE : DES SITUATIONS QUI S'AMÉLIORENT

Dans son dernier Palmarès des défaillances d'entreprises en France établi au deuxième trimestre 2016, Altares montre une baisse du nombre de défaillances qui prouve une « *consolidation de la reprise* » et « *un net ralentissement de la destruction d'emplois* ».

Ainsi, au deuxième trimestre 2016, le nombre d'ouvertures de procédures collectives baisse de 2,7% avec 14 026 jugements prononcés. La majorité des procédures (10 000) sont ouvertes sur des microentreprises de moins de trois salariés, un chiffre stable par rapport à l'an passé, ce qui témoigne de la fragilité encore réelle des plus petites entreprises.

L'amélioration est plus nette pour les TPE de 3 à 9 salariés avec 3 000 procédures ouvertes, soit -6 % par rapport au deuxième trimestre 2015. Cette amélioration est encore plus saisissante pour les entreprises de 10 à 49 salariés avec 833 procédures, soit -12%. En définitive, ce sont 47 000 emplois qui ont été menacés au cours du deuxième trimestre 2016 contre 72 000 au même moment en 2009.

Dans cet élan, le secteur de la construction montre qu'il se porte mieux, l'étude d'Altares précisant que « *les défaillances d'entreprises se rétractent de plus de 5 % dans le bâtiment, notamment dans la construction de maisons individuelles (- 8 %) et la plupart des activités de second œuvre* ». L'étude note également une amélioration dans la vente de détail (- 5 % de procédures) et des difficultés persistantes dans le secteur de l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (+ 14 %).



Source: <http://www.altares.com/fr/actualites/nos-publications/defaillances-et-sauvegardes-186/article/palmares-des-defaillances-d-entreprises-en-france-2eme-trimestre-2016>

Contact : GUÉRARD Julien – julien.guerard@crma-idf.fr

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



PLATEFORME DE CO-CONCEPTION "OBSERVATOIRE DES USAGES"



Avec la ville de Montevrain (77) et l'établissement public d'aménagement EPAMARNE, le FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) mène une réflexion autour des espaces extérieurs et plus particulièrement l'aménagement d'une place jardinée au cœur de la ville.

Le département VICA du FCBA réalise des accompagnements sur mesure en conception, ergonomie, design matériaux... Le champ d'action du FCBA couvre la consultance, l'assistance technique, la formation, etc. Le FCBA accompagne la normalisation, la qualité, les technologies de pointe (recherche et développement, veille économique, réglementaire, technologique, documentation).

Il est possible de contribuer à la réflexion en remplissant cet été un "carnet de l'observateur" (justine.rouger@fcba.fr).



Source: https://fcba.talkspirit.com/#/login?_k=zk4qau

Contact : Marie AGUETTANT – marie.aguettant@crma-idf.fr



OPÉRATION DE 39 LOGEMENTS ET LOCAUX D'ARTISANAT À AUBERVILLIERS

La ZAC Auvry-Barbusse s'étend sur 1,5 hectare, répartis au Nord et au Sud de la rue Auvry. La parcelle du projet qui se situe au 25/31 rue Auvry était occupée par d'anciens locaux industriels dégradés. L'opération est conçue sur le mode des villas urbaines ou d'impasses faubouriennes. Trois bâtiments s'implantent en alignement sur la rue Auvry, avec une structure béton et bois. Pour les duplex des deux derniers niveaux, leur structure est entièrement en bois. Les façades sont revêtues d'un bardage en pin douglas.

Les locaux d'artisanat se développent, en vitrine, le long de la rue Auvry pour dynamiser le quartier et développer une mixité programmatique. En plus d'animer la rue, ils profitent de leur position en angle de bâtiment pour se retourner partiellement dans les deux venelles. Ce dispositif permet d'assurer une transition programmatique plus douce entre les logements et les locaux d'artisanat. Depuis la rue Auvry, une première grille délimite une cour minérale ombragée qui distribue les locaux d'artisanat. L'opération compte 39 logements.



Source: <http://www.caue93.fr/-600.html>

Contact : Marie AGUETTANT – marie.aguettant@crma-idf.fr